

## Compte rendu du Conseil Municipal

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 8

**Absents :** 0

**Pouvoirs :** 2

**Votants :** 10

**Séance du 08 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur FORTERRE Michel

**Sont présents:** Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Rémi SYLVESTRE

**Représentés:** Michel BETIS par Jean Pierre DEFRANCE, Maryse NICOLAS par Pierrette DEFRANCE

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime FAIRISE

---

### Objet: Vote des taux des taxes locales 2021 - 2021 014

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Les taux des taxes locales 2020 étaient votés ainsi :

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 22,49% pour un produit de :	8 861 €
Taxe foncière sur le foncier non bâti : 29,57% pour un produit de :	4 879 €
<b>Total :</b>	<b>13 740 €</b>

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Les taux des taxes locales 2021 se présentes ainsi :

<b>Taux de taxe foncière bâti : 48,14 % pour un produit de</b>	<b>19 449 €</b>
<b>Taux de taxe foncière non bâti : 29,57 % pour un produit de</b>	<b>4 909 €</b>
<b>Total :</b>	<b>24 358 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **DÉCIDE**

- de valider le taux de taxe foncière sur le foncier bâti à 48,14%, la taxe foncière sur le foncier non bâti à 29,57 % pour l'année 2021

### Objet: ATD - Autorisation de signature de la convention pour la visite périodique des ouvrages d'art - 2021 015

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception du dossier de mission de prestations techniques administratives et financières fait par l'ATD 88 pour la visite périodique des ouvrages d'art (ponts).

Une convention doit être signée avec l'ATD 88 pour l'autoriser gérer une mission de prestations technique, administrative et financière.

Pour l'opération de la commune, le coût prévisionnel de la prestation de l'ATD 88 s'élèverait à 450 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

→ DÉCIDE

- d'accepter la convention de mission de prestations techniques administratives et financières de l'ATD 88
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

### **Informations diverses**

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il a été emmené à intervenir à déjà deux reprises auprès d'un locataire pour le stationnement de sa voiture qui bloque les voitures d'autres locataires stationnées correctement sur l'emplacement réservé

Cette situation ne peut perdurer, l'occupation du terrain attenant à l'entrée du bâtiment coté logements va faire l'objet de réglementation afin de permettre une bonne circulation de chaque locataire d'une façon respectueuse d'autrui.

- Des arrêtés municipaux vont être pris pour officialiser

### **Dotations aux collectivités locales**

Mer le maire informe les membres du conseil que nous avons reçu l'état des dotations allouées à notre commune, elles s'élèveront à 33 891€ soit 295€ par habitant, une hausse de 4,7% par rapport à 2020 !

### **SIVS Terre de Légendes**

Notre participation est estimée à 20 647,46€ pour 15 élèves.

### **Entretien espaces verts**

Mathieu BAECHLE précise que compte tenu de la situation sanitaire, l'opération de nettoyage de printemps n'a pu avoir lieu, des entretiens urgents qui concernent l'écoulement des eaux de pluie ont été réalisés bénévolement par 4 conseillers. Nous devons rencontrer prochainement l'entreprise chargée des tontes pour convenir des modalités pour 2021.

Fin de séance 21h45

Fait à Avrainville,  
le 09/04/2021

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE